

**SPANC DU PAYS DES COTEAUX**

15 Place d'Astarac

65190 TOURNAY

Tel. : 05 62 35 76 22

Courriel : spanc-coteaux@wanadoo.fr

N° SIRET : 25650184200023

**Trésorerie de Castelnaud-Magnoac**23 Rue des quatres Vallées  
65230 CASTELNAU MAGNOAC  
Tel. : 05 62 39 81 50  
t065011@dgfip.finances.gouv.fr**Références bancaires**BDF de FRANCE  
IBAN : FR463000100811D652000000029  
BIC : BDFEFRPPCCT

Date	N°Art.	N° Titre	N°Redevable
14/12/2020	24209	2429	AC79

Année comptable : 2020

Période de référence : 2ème tiers

**A régler avant le : 25 janvier 2021**

Désignation	Base	Prix Unitaire	Quantité	Nombre	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C
REDEVANCE ASSAINISSEMENT		40.00	1.00		40.00		40.00
<b>TOTAL A PAYER (en Euros)</b>					<b>40.00</b>	<b>0.00</b>	<b>40.00</b>

**MODALITES DE REGLEMENT**

- Par règlement en numéraire à la caisse du comptable chargé du recouvrement : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un Reçu vous sera remis.
  - Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller, ni l'agrafer.
  - Par mandat ou virement sur le compte du comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre correspondance les références portées sur le talon détachable.
- LIBELLEZ obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du TRESOR PUBLIC, dans votre intérêt n'envoyez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que les références de la créance dont vous vous acquittez.

**RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT**

- Renseignements : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné sur l'avis des sommes à payer.
- Réclamations : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné sur l'avis des sommes à payer. Veuillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant sur l'avis des sommes à payer.
- \* Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire
- Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez vous, munis des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné sur l'avis des sommes à payer

**VOIES DE RECOURS**

Dans le délai de 2 mois suivant la notification de l'acte Avis des sommes à payer (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales,) vous pouvez contester la somme mentionnée en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance.

**redevance assainissement**

FAC120202824209

Vous pouvez payer cette somme sur Internet en vous connectant sur  
www.tipi.budget.gouv.fr .

Identifiant Collectivité : 016851 / Référence facture : 2020-2429-1

**Expéditeur :**Trésorerie de Castelnaud-Magnoac  
23 Rue des quatres Vallées  
65230 CASTELNAU MAGNOAC**Destinataire :**M. BARRAQUE SUCCESSION  
38 RUE PRINCIPALE

65670 MONLEON MAGNOAC

Vignette à découper

**SPANC DU PAYS DES COTEAUX  
REDEVANCE ASSAINISSEMENT**

Facture numéro 24209 du 14 décembre 2020

Montant à payer : 40.00 E

Numéro du titre de recette : 2429 Bord : 84

N°Redevable AC79

Nom : BARRAQUE SUCCESSION

Année comptable : 2020 Code Col : 295 / Bud : 00

Période de référence : 2ème tiers